

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 34

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La suspension des négociations de Londres. — Divergences d'intérêts et liberté d'action. — La question de l'occupation de la Ruhr. — La leçon de Lausanne: le rétablissement de l'unité de l'Entente.

Les conversations de Londres n'ont pas abouti au résultat escompté. Sur un seul point, les quatre Premiers sont tombés d'accord: le rejet des dernières propositions allemandes.

Sur tout le reste, des divergences de vue sont apparues.

Faut-il donc parler d'échec et d'insuccès?

Nous ne le pensons pas: avant même que s'ouvrit la conférence de Londres, nous savions pertinemment que les obligations parlementaires de Bonar Law ne lui permettraient pas de se consacrer de longs jours aux affaires étrangères.

Certes, si la solution avait été en vue, le Premier Anglais aurait certainement tenté d'aboutir, dès maintenant, malgré ses préoccupations de politique intérieure.

Mais de longues discussions eussent été sans doute indispensables pour tomber d'accord.

Il n'est pas douteux, en effet, que les négociations de Londres ne furent qu'imparfaitement préparées.

La suspension jusqu'au 2 janvier des conversations doit être mise à profit par les gouvernements alliés pour aborder, cette fois, en pleine connaissance les problèmes à l'ordre du jour.

Faut-il ajouter, enfin, que le ministre des affaires étrangères britannique est toujours à Lausanne et que M. Bonar Law peut vouloir s'entretenir avec lui des importantes questions abordées à Londres?

Les fêtes de la Noël devant amener un chômage de la Conférence de Lausanne, il n'est pas douteux que Lord Curzon se rendra à Londres conférer avec son chef.

D'ailleurs, et malgré l'apparence, l'entrevue de Londres n'a pas été sans fruit.

D'abord, la situation est éclaircie. M. Romier l'indique excellemment dans la *Journée Industrielle*:

L'opinion française et l'opinion britannique ont saisi peut-être pour la première fois qu'il y avait réellement entre elles une divergence profonde d'intérêts et de vues. L'absence de polémiques personnelles et de polémiques de presse a donné à cette divergence toute sa netteté.

Et qu'on ne dise pas que la mise en évidence d'une profonde divergence d'intérêts est un danger: au contraire. Ce n'est pas en dissimulant les difficultés qu'on peut les vaincre, mais bien en les définissant exactement.

Un an a passé. Les Grecs ont été vaincus par les Turcs. Il a donc été démontré que la France avait vu juste en Orient, et qu'elle seule, désormais, pouvait s'interposer pour éviter le conflit entre l'empire britannique et le monde musulman. M. Lloyd George, qui au mois d'août avait pris parti contre la France dans la conférence des réparations, a été renversé au mois d'octobre. Ses successeurs, en faisant les élections, ont manifesté leur sympathie pour la France.

Ainsi l'expérience souveraine conseillère des directives humaines, a prouvé que la France voyait juste en Orient. Ainsi, le point de vue français l'emporte à Lausanne et l'Angleterre s'y rallie avec empressement.

Pourquoi n'en serait-il pas de même, demain, au sujet des réparations? Faut-il rappeler que les Anglais, esprits essentiellement empiristes, se refusent à anticiper sur les faits, attendant qu'ils aient parlé pour les entendre et recevoir leur leçon?

Parce que nous sommes convaincus que la thèse française des réparations est la plus logique, la plus solide, et celle que l'expérience justifie dans un avenir prochain, nous restons confiants dans l'attitude de l'Angleterre, qui là, comme en d'autres domaines, finira par se rallier aux directives françaises.

Faut-il exprimer toute notre pensée? Nous ne serions pas surpris que les prochaines conversations des Premiers Alliés aboutissent à rétablir, quant aux réparations et aux problèmes qui en découlent, l'unité de front de l'Entente qui s'est déjà affirmée à Lausanne à propos de l'Orient.

M. D.

C'est cette question de l'occupation de la Ruhr qui, incontestablement, a été la pierre d'achoppement des discussions.

Il n'est pas douteux que l'opinion britannique n'est pas favorable à cette occupation.

Ceci s'explique, semble-t-il, pour deux raisons: d'une part, l'Angleterre n'a somme toute que peu d'intérêts à sauvegarder vis-à-vis de l'Allemagne, alors qu'au contraire l'Orient réclame tous ses soins; d'autre part, l'opinion britannique continue à penser selon le malentendu suscité par Lloyd George, à savoir que la France aspire à une main-mise, pure et simple, et définitive, sur les régions rhénanes.

A ce sujet, les réflexions suivantes de notre confrère Gauvain, des *Débats*, apparaissent judicieuses:

On a peut-être trop parlé de la Ruhr, comme si l'occupation de cette région était un but, alors qu'elle doit être seulement un moyen. Dans l'esprit des gens raisonnables, l'occupation de la Ruhr a seulement deux objets: la saisie de gages productifs et une pression de nature à contraindre le Reich à remplir ses obligations. Dans l'esprit des Anglais, au contraire, est née l'idée que nous préparions une sorte de punitive expedition qui satisfierait notre amour-propre sans nous procurer d'avantages positifs.

Dès lors, nous devons, et par tous les moyens en notre pouvoir, tenter de dissiper ce malentendu.

La tâche sera rude: les germanophiles anglais, Lloyd George en tête, veulent pour cultiver cette croyance et la méfiance pour la France qui en résulte.

Et c'est pourquoi, au demeurant, M. Poincaré a été heureusement inspiré de promettre à ses collègues de ne point occuper la Ruhr avant le 16 janvier. D'aucuns l'accuseront de faiblesse. Mais cette concession s'imposait dans les conjonctures présentes, ne serait-ce que pour démontrer une fois encore la pureté des desseins français.

D'ici le 16 janvier, un travail utile peut être accompli.

Sachons mettre à profit les prochaines semaines et qui sait si l'opinion d'Outre-Manche, mieux informée, ne finira pas par reconnaître la légitimité de nos revendications.

Et c'est espoir est permis.

Nous n'en voulons point preuve que les événements qui se déroulent à l'heure actuelle, à Lausanne.

N'avons-nous pas vu se reconstituer à l'occasion de l'Orient, la solidarité de l'Entente, le front unique interallié?

Or, qui eût osé espérer rien de tel, il y a quelques semaines seulement? N'est-ce pas cette question d'Orient qui a failli briser définitivement l'alliance franco-britannique?

Fort à-propos, le *Temps* établit un parallèle entre la situation d'il y a un an et la situation actuelle. Il écrit:

Il y a un an, à pareille date, quels étaient les rapports de la France et de l'Angleterre? La France, faisant preuve d'une clairvoyance que les événements devaient attester, avait conclu avec les Turcs l'accord d'Angora. L'Angleterre, par contre, désirait toujours la victoire des Grecs; elle ne discernait encore ni leur erreur, ni la sienne.

Un an a passé. Les Grecs ont été vaincus par les Turcs. Il a donc été démontré que la France avait vu juste en Orient, et qu'elle seule, désormais, pouvait s'interposer pour éviter le conflit entre l'empire britannique et le monde musulman. M. Lloyd George, qui au mois d'août avait pris parti contre la France dans la conférence des réparations, a été renversé au mois d'octobre. Ses successeurs, en faisant les élections, ont manifesté leur sympathie pour la France.

Ainsi l'expérience souveraine conseillère des directives humaines, a prouvé que la France voyait juste en Orient. Ainsi, le point de vue français l'emporte à Lausanne et l'Angleterre s'y rallie avec empressement.

Pourquoi n'en serait-il pas de même, demain, au sujet des réparations? Faut-il rappeler que les Anglais, esprits essentiellement empiristes, se refusent à anticiper sur les faits, attendant qu'ils aient parlé pour les entendre et recevoir leur leçon?

Parce que nous sommes convaincus que la thèse française des réparations est la plus logique, la plus solide, et celle que l'expérience justifie dans un avenir prochain, nous restons confiants dans l'attitude de l'Angleterre, qui là, comme en d'autres domaines, finira par se rallier aux directives françaises.

Faut-il exprimer toute notre pensée? Nous ne serions pas surpris que les prochaines conversations des Premiers Alliés aboutissent à rétablir, quant aux réparations et aux problèmes qui en découlent, l'unité de front de l'Entente qui s'est déjà affirmée à Lausanne à propos de l'Orient.

M. D.

INFORMATIONS

Ce que sera la rencontre du 2 Janvier

La rencontre des quatre premiers ministres alliés à Paris le 2 janvier se prolongera certainement quatre à cinq jours. Si un accord s'établit alors sur un programme commun, les représentants de la Petite Entente seront invités à y participer comme il avait été prévu pour la Conférence financière de Bruxelles.

Mardi 12 décembre, en effet, leurs ministres à Londres ont protesté au ministère des affaires étrangères contre leur exclusion des débats de Londres, annonçant que leurs gouvernements ne reconnaîtront aucune décision affectant les intérêts de leur pays comme la réduction de la dette allemande ou la modification des pourcentages fixés à Spa.

Aucune classe ne sera appelée

Au sujet de la prise éventuelle de gages dans la Ruhr, il a été confirmé de la meilleure source, que les mesures auxquelles le gouvernement français s'arrêtera ne nécessiteront pas la mobilisation d'un seul homme.

Les dettes interalliées et l'Amérique

On annonce que le cabinet britannique va s'enquérir officiellement à Washington, avant le 2 janvier, de l'attitude que le gouvernement américain est disposé à adopter à l'égard des dettes des alliés envers les Etats-Unis indépendamment de la dette britannique pour le règlement de laquelle des arrangements spéciaux font l'objet de négociations entre Londres et Washington.

Ainsi qu'on le voit, un grand progrès a été réalisé dans la voie du règlement général des dettes de guerre, sans cependant qu'aucune décision ait pu matériellement intervenir encore.

La présidence des Etats-Unis

On est sous l'impression aux Etats-Unis, que M. Harding ne sera pas candidat aux élections présidentielles de 1924, et par ce fait, des discussions politiques intenses sont engagées sur la formation des partis politiques futurs. M. Harding a déjà laissé entendre qu'il ne se présenterait pas une seconde fois à cause de la santé de Mme Harding, ainsi que pour des raisons personnelles. Une activité fébrile règne parmi les sénateurs, car le poste de leader est brigué par tous, étant donné qu'il comporte la possibilité de poser la candidature à la présidence.

M. Clemenceau à Chicago

M. Clemenceau a prononcé un grand discours à Chicago, devant la Convention des fermiers américains.

« Quand on m'a demandé de revenir à Chicago, a-t-il dit, j'ai hésité, mais je n'ai pu rester insensible à l'appel des fermiers, car, moi aussi, je suis un fermier. Nous avons pu dire: lorsqu'un pays possède une classe solide de paysans travaillant eux-mêmes leur terre, ce pays ne peut pas tomber. La France, avec sa forte race de fermiers, est capable de résister aux épreuves les plus dures. »

M. Clemenceau a ensuite résumé la substance de ses précédents discours. « On nous taxe de militaristes, d'impérialistes! Demandez à nos paysans s'ils le sont? Ils se mettront à rire! Un fermier ne veut dominer sur rien que sur sa terre. »

Le traité gréco-turco

Le bruit court avec persistance que la signature du protocole et l'échange des instruments de ratification du traité à intervenir entre la Grèce et la Turquie aurait lieu à Paris et non à Lausanne.

La Conférence suspendra le 23 décembre ses travaux, qui ne seraient repris que le 15 janvier. Ismet pacha mettra ce délai à profit pour se rendre à Angora afin d'exposer l'état des négociations à l'Assemblée Nationale turque.

La France et la Syrie

On mande de Beyrouth au « Times » que M. Poincaré vient d'envoyer au haut commissaire en Syrie,

par intérim, un message dans lequel il déclare que, le bruit ayant couru que la France serait sur le point d'évacuer ou de céder la Syrie, le gouvernement de la République, fidèle à l'esprit et à la lettre du mandat qui lui a été confié par la Société des Nations, est fermement résolu à remplir entièrement tous les points qui lui sont imposés par le mandat vis-à-vis des populations de Syrie et du Levant.

Un nouveau groupe de la Petite Entente

On annonce que le traité serbo-grec, qui expirait le 16 mai 1923, a été renouvelé tacitement pour une année.

Les deux gouvernements entameront prochainement des pourparlers pour le renouvellement de cette alliance sur de nouvelles bases, en raison de la situation créée dans les Balkans.

On parle également d'une alliance entre la Roumanie, la Yougo-Slavie et la Grèce, qui formerait un groupe Sud de la Petite-Entente.

L'ambassadeur d'Espagne grand-croix de la Légion d'honneur

M. Raymond Poincaré, président du Conseil, a remis les insignes de grand croix de la Légion d'honneur à M. Quinones de León, ambassadeur d'Espagne à Paris.

Tremblement de terre

La petite ville de Piandelagotti, près de Modane, n'existe plus. Sauf quelques maisons, la ville a été engloutie par un tremblement de terre. Le terrain s'enfonça lentement, mais continuellement, à raison de trois ou quatre mètres par jour. La ville aura bientôt disparu.

Chambre des Députés

Séance du 12 décembre 1922

La Chambre discute le projet de loi régulant les pouvoirs des préfets en matière de taxation de certaines denrées alimentaires. M. Lacotte dit que le projet sera inefficace: on ne taxa rien du tout. M. Kuhl regrette qu'un projet semblable n'ait pas été voté plus tôt. Il demande qu'on réduise le taux des taxes qui grèvent le pain.

M. Barthe s'élève contre les spéculateurs qu'on laisse tranquilles et il proteste contre les non-lieu intervenus en leur faveur. M. Levasseur dit que des influences puissantes entravent l'action de la justice. MM. Barthe et Molinié signalent un cas de spéculation sur les blés.

M. Chéron dit que la question actuellement est de voter le projet de taxation des farines. Avec ce projet, les préfets seront suffisamment armés pour taxer le pain et pour éviter la hausse.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre reprend la discussion du budget des Beaux-Arts dont les divers chapitres sont adoptés.

Séance du 13 décembre 1922

Dans la séance du matin, la Chambre reprend la discussion du projet relatif à la taxation des farines et du pain. M. Bernier défend les minotiers. M. Chéron demande à la Chambre de voter le projet dont les divers chapitres sont adoptés.

M. Barthe dépose un amendement interdisant à tout sénateur et à tout député de faire mention de cette qualité en tant que membre du Conseil d'administration d'une société constituée pour le commerce des blés et farines. M. Chéron demande la jonction de cet amendement. La jonction est repoussée par 480 voix contre 20 et l'amendement est voté. L'ensemble du projet de loi portant taxation des farines est adopté à mains levées.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre est appelée à fixer la date des interpellations sur la spéculation. Elle fixe cette date au 1^{er} vendredi de janvier par 397 voix contre 155.

La Chambre discute le budget de la marine.

CHRONIQUE LOCALE

Elections au Tribunal de Commerce

Voici les résultats des élections au Tribunal de commerce de Cahors: Inscrits: 1.488; votants: 677; suffrages exprimés: 675.

Ont obtenu: Juges titulaires: MM. Gayet, 675 voix; Lasserre, 673 voix; Juge suppléant: M. Capus, 669 voix. Tous les trois sont élus.

Mieux que la médaille

Nous avons publié, dans notre dernier numéro, une longue liste de mères de famille nombreuse du Lot auxquelles le Gouvernement de la République décernait une médaille d'or, d'argent, ou de bronze.

Dans l'*Officiel* il y a 90 pages consacrées à la publication de ces récompenses réparties dans tous les départements.

Le Gouvernement s'est montré large: les mères de famille nombreuse ne sauraient manquer de lui adresser des remerciements.

La médaille est une haute récompense, mais hélas! le Gouvernement n'a pas daigné la faire suivre d'une petite diminution du prix du pain.

Car, coïncidence regrettable, au moment même où l'*Officiel* publiait la liste des mères de famille nombreuse auxquelles la médaille était décernée, les journaux — au moins ceux du Lot — annonçaient que le prix du pain était augmenté.

Nous savons — parce que nous l'avons bien connue — la répercussion de l'augmentation du prix du pain dans une famille nombreuse.

Quand les enfants autour de la maman, qui distribue les rations diminuées en raison du prix de la michette, s'étonneront du petit morceau de pain qu'ils recevront, la maman, malgré sa grande bonté, ne pourra pas aller échanger chez le boulanger, sa médaille pour une autre michette de pain.

Eh bien, le ministre des travaux publics vient de donner un bel exemple de sollicitude pour les familles nombreuses.

La lettre suivante qu'il adresse au Président du groupe de la Chambre des familles nombreuses, mérite d'être citée:

« Vous avez bien voulu me faire part des observations présentées par le groupe des familles nombreuses de la Chambre au sujet de la proposition que les grands réseaux m'ont soumise, le 1^{er} novembre dernier, à l'effet d'insérer à l'annexe aux tarifs G. V. 101 et 102 (voyageurs), un paragraphe prévoyant qu'une réduction de 30 0/0 sera accordée aux pères et mères de famille ayant joui d'une réduction de 50 0/0 au moins, même lorsqu'ils auront cessé d'avoir 3 enfants de moins de 18 ans. »

« J'ai l'honneur de vous informer que cette proposition est actuellement l'objet de l'instruction réglementaire. »

« Vous pouvez être assuré qu'au cours de cette instruction les desiderata du groupe des familles nombreuses de la Chambre feront l'objet d'un examen des plus attentifs. »

Que le ministre des travaux publics ne se contente pas d'avoir fait cette promesse: qu'il la tienne. Ce sera un exemple pour les autres ministres, au moins pour ceux qui parcourent les villes et les bourgs en prononçant la nécessité des familles nombreuses, mais auxquelles ils n'accordent pas un filerlin.

El certes, il est urgent de s'intéresser aux familles nombreuses, de les encourager le plus possible, car la statistique sur la dépopulation dans le Lot que nous publions d'autre part est triste. C'est ainsi qu'elle établit que dans le premier semestre 1922, l'excédent des décès sur les naissances est de 700.

Une pareille constatation devrait bien indiquer aux pouvoirs publics leur devoir!

Si les réseaux des chemins de fer font droit à la demande du Groupe des familles nombreuses, ça vaudra toujours mieux qu'une médaille, et qu'une inscription au *Journal Officiel*.

LOUIS BONNET.

Contributions directes

Notre excellent compatriote M. Julien Lacoste, contrôleur des Contributions directes à Cholet, est nommé contrôleur à Gourdon.

M. Pauthé, contrôleur à Gourdon, est nommé à Boulogne (Hte-Garonne) avec résidence à Toulouse.

Collèges communaux

M. de Monzie, sénateur, est nommé membre de la commission chargée d'étudier les conditions du renouvellement des contrats passés entre les villes et l'Etat pour la gestion des collèges communaux de garçons.

Ponts et Chaussées

Les bureaux de l'arrondissement du Nord du service ordinaire des Ponts et Chaussées du département du Lot seront transférés de Figeac à Cahors à dater du 1^{er} juillet 1923, au lieu du 1^{er} janvier 1923.

C'est probablement pour permettre que soient exécutés les travaux d'installation de l'ascenseur tant attendu!

Dépopulation

L'*Officiel* publie la statistique démographique de la France pour le 1^{er} semestre 1922; voici pour le Lot les renseignements suivants:

Population: 176.889; naissances: 1.509; décès: 2.209; mariages: 770; divorces: 20.

La fixation du prix des tabacs en feuilles

La commission paritaire chargée par la loi de fixer annuellement le prix de l'achat des tabacs en feuilles, à la culture française, s'est réunie les lundi 11 et mardi 12 décembre, au ministère des finances.

Les délégués élus des planteurs, MM. Bernard et Solleville (Sud-Ouest); Lebrun (Nord); Descoffes (Sud-Est), avaient tenu une réunion préparatoire, à laquelle assistaient, en outre, MM. Balque et Rey, délégués suppléants du Sud-Est; Evrard, délégué suppléant du Sud-Ouest.

Cette réunion fut présidée par M. Delport, député du Lot.

La commission a décidé d'attendre le dépôt par le ministre des finances et le vote par le Parlement, d'un projet de loi élaboré par une commission d'étude précédemment réunie.

Ce projet qui règle les conditions de prix et le mode d'achat des tabacs, semble devoir donner satisfaction à toutes les parties et régulariser les expertises.

M. Delport, président de la Confédération générale des planteurs de tabac, s'est engagé à le soutenir.

La commission paritaire se réunira à nouveau avant les livraisons.

Conseil départemental d'hygiène

Cette commission s'est réunie mardi 12 décembre, à l'hôtel de la préfecture.

Etaient présents: MM. Brisard, préfet du Lot, Aragnol, ingénieur en chef du département; le docteur Gélias, conseiller général; Toulouse, architecte départemental; docteur Besse, Daynard, ingénieur civil; Jouve, vétérinaire départemental; Godeau, médecin chef de la place de Cahors; Orliac, pharmacien, conseiller général; Garnal, président du syndicat des pharmaciens; Tourriol, directeur de l'Office départemental de placement; Roussieu, sous-chef de division à la Préfecture.

Le conseil a examiné les questions suivantes:

Laiteries urbaines. — Les conditions d'installation des laiteries de la ville de Cahors ont été étudiées sur rapport de M. le vétérinaire départemental. Une seule laiterie a été jugée présenter les conditions requises et autorisée à fonctionner.

La fièvre typhoïde. — MM. les docteurs Rouma, Goutenègre, Péné, Blanchet, de Blazac et Delbreil ont fait connaître qu'une épidémie de fièvre typhoïde règne dans le canton de Pay-l'Evêque, M. le docteur Godeau et M. Aragnol sont désignés pour examiner sur place les adductions d'eau et étudier les causes de l'épidémie et les mesures à prendre.

Lascabanes. — Le Comité donne un avis favorable à un projet d'adduction d'eau potable dans cette localité. Meyronne. — Avis favorable est également donné au projet de construction d'un nouveau cimetière dans cette commune.

Goutte de lait et consultations aux nourrissons. — Après l'audition d'un rapport de M. l'Inspecteur des enfants assistés, le conseil émet l'avis que les consultations aux nourrissons pourront être prolongées durant les mois d'hiver et demande l'organisation, sur de nouvelles bases, de l'Œuvre de la Goutte de lait.

Service des désinfections. — Un règlement relatif à ce service est approuvé. M. Garnal, secrétaire du conseil départemental d'hygiène, est nommé contrôleur du service des désinfections.

Eaux minérales. — Une demande d'autorisation de dépôts d'eaux mi-

néralés dans les succursales lotoises d'une société d'alimentation est renvoyée pour étude de la question.

Tuerie particulière. — MM. Godeau et Jouve sont désignés par le conseil pour examiner les mesures qu'il convient d'imposer pour l'installation d'une tuerie particulière aux Quatre-Routes, cette tuerie entrant dans la deuxième catégorie des industries insalubres.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de Mme veuve Ausset, née Vinel, grand-mère du sympathique notaire M. Léon Bouyssou, de Cahors, décédée à Concois à l'âge de 83 ans.

Nous prions Mme veuve Bouyssou, M. Bouyssou et la famille de vouloir bien agréer nos sincères condoléances.

Société d'Agriculture du Lot

Les membres de la Société d'Agriculture sont prévénus que le dépouillement des bulletins de vote relatif à l'élection du Président et du Vice-Président aura lieu le dimanche 17 décembre à 14 heures dans la salle de réunion de la Maison d'Agriculture, Ancien Evêché, Cahors.

Les membres de la Société qui n'auraient pas encore adressé leur bulletin de vote, sont priés de le faire le plus tôt possible.

Adjudication

Mardi soir à eu lieu, à 5 heures, l'adjudication pour la fourniture de pain au bureau de bienfaisance de Cahors.

M. Delmas a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 11 centimes 06 par kilo.

Arrestation

Nous avons raconté les faits et gestes d'un individu qui se disant l'ami du chauffeur, l'ordonnance, ou le secrétaire du médecin-major lui-même, offrait ses services aux réformés du Lot et leur promettait ses bons soins, lorsque ceux-ci se rendaient à Toulouse, pour comparaître soit devant une commission de réforme, soit devant un docteur seul désigné pour statuer sur leur cas. Ce chevalier d'industrie s'était ainsi fait remettre des sommes assez importantes par ses victimes. Il s'était même rendu chez l'une d'elles, dans le canton de Cazals, et là, il s'était fait remettre par la femme de sa victime une somme assez élevée et une paire de poulets, pour donner, disait-il, au médecin chargé d'examiner son mari.

En outre, il s'était rendu avec sa femme, à Gignoux chez un réformé dont il abusa de l'hospitalité, pendant plusieurs jours, jusqu'au moment où le maire le fit appeler pour lui demander ses papiers.

Plainte avait été portée contre les agissements de cet individu, et jusqu'ici il était demeuré introuvable.

Un des plaignants ayant été mis en présence d'une photographie de l'escroc, affirma qu'elle s'appliquait bien à l'individu qui l'avait si bien roulé.

Notons que dès le lendemain où furent connus les agissements de cet escroc, M. Caillou, Commissaire de police, déclara d'après le signalement fourni, que ce ne pouvait être que le nommé Cayla.

Mandat d'arrêt fut décerné, et nous apprenons qu'il vient d'être arrêté à Moissac.

Raoul Cayla est originaire de Castelran, et a exercé la profession de boucher.

Il a été transféré à Cahors et écroué à la prison.

Cour d'assises

Nous avons annoncé que l'arrêt de la Cour d'assises du Lot condamnant à 15 ans de réclusion le nommé Lagarrigue, coupable de viol à Douelle, sur sa jeune nièce âgée de 7 ans, avait été cassé par la Cour de Cassation, et que l'affaire était renvoyée devant le jury de Tarn-et-Garonne.

Lagarrigue a comparu devant le jury de Mothauban qui l'a condamné à 5 ans de réclusion.

Soirée de gala

Nous sommes heureux d'annoncer une grande soirée de gala au Palais des Fêtes, le mercredi 20 décembre 1922, avec le concours d'artistes de l'Opéra et de l'Opéra comique et de M. Mas de l'Odéon.

Accident

Un ouvrier du dépôt de la gare, M. Henri Mathieu, 38 ans, fit une chute au cours de son travail et se contusionna légèrement dans la région thoracique. Cet accident entraîna une incapacité de huit jours environ.

THEATRE DE CAHORS

Ce soir en notre Théâtre, aura lieu l'unique représentation tant attendue

LE FILON

les 3 actes irrésistibles de A. Mouzy-Eon.

Le spectacle commencera par

Ma femme en veut: Toacarville

NOTRE FEUILLETON

Nous commencerons dimanche, 17 décembre, la publication d'un nouveau feuilleton :

L'Affaire Froideville

d'André THEURIET, de l'Académie Française.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

Dimanche 17 Décembre 1922

TOULOUSE BONNEFOY SPORTIF (1)

contre AVIRON CADURCIEN (1)

L'équipe Toulousaine qui appartient à la 2^e série est puissante, peut-être plus puissante que celle de Grenade. Les rencontres deviennent de jour en jour plus dures pour nos équipiers; il le faut ainsi puisque les Championnats ne sont pas encore terminés.

Ce match sera le meilleur entraînement que l'Aviron puisse prendre avant les dernières rencontres. Il devra s'employer à fond pour battre les Toulousains, qui ont à cœur de prendre leur revanche de l'an dernier.

En lever de rideau un match entre les équipes II et III de l'A. C. permettra au public d'apprécier les progrès réalisés et à la Commission d'opérer le classement à peu près définitif de chaque joueur.

Nous ne doutons pas que les très nombreux Cadurciens qui s'intéressent au jeu du ballon ovale soient tous présents au Stade ce jour-là.

Le prix des places sera comme de coutume :

Tribunes, 2 fr. ; Entrées générales, 1 fr. 50, avec réduction de 50 0/0 pour MM. les militaires et les enfants.

Echos du Championnat

Il nous paraît nécessaire d'indiquer au public la situation de l'A. C. au Championnat des Pyrénées.

Ce championnat se joue en 3 poules, la poule A, la poule B, la poule C. Cette dernière a réuni cette année les plus belles équipes, et le vainqueur de la poule C aura les plus grandes chances de revêtir le titre de Champion des Pyrénées. L'A. C. appartient à cette poule.

Il reste à notre vaillante société à vaincre encore dans cette catégorie trois clubs :

L'Intime, à Cahors le 24 décembre.

L'Intime, à Toulouse le 7 janvier.

Les Cheminots, à Montauban le 14 janvier.

Sans doute le plus sérieux adversaire paraît être l'Intime mais il ne faut pas mésestimer Beaumont et les Cheminots.

L'an dernier Beaumont tint l'A. C. en échec par un match nul, et les Cheminots viennent de battre Castelsarrasin.

Quoi qu'il en soit, avec de l'entraînement, du cœur et de la chance, nos équipes devraient sortir victorieuses de cette redoutable épreuve.

ON DEMANDE des ouvrières et des apprenties à la Société d'appareillage électrique de Cahors, avenue de l'Abattoir. (Ancienne usine Galaup). S'adresser à l'usine.

Cazals

Bibliothèque populaire. — Nouvelle liste des ouvrages mis à la disposition du public par la bibliothèque communale :

126 Notre-Dame de Paris. Victor Hugo.

127 Les Orientales. id.

128 Le martyre du peuple Serbe. Daichich.

129 Les animaux célèbres. E. Muller.

130 Avec les boys américains. D. Halévy.

131 Notre Minnie. A. Lichtemberger.

132 Les vies obscures. Louis Bertrand.

133 Mitraille humaine. Lieut Sakurai.

134 Nos frères Roumains. Léo Claretie.

135 Sulpice Sève (t. I.). A. Lavertujon.

136 id. (t. II). id.

137 Bergerac sous les Anglais. E. Labroue.

138 Les Argonautes. H. de la Ville.

139 Pensées et fragments (I). Montesquieu.

140 id. (II). id.

141 Voyages (I). id.

142 id. (II). id.

143 Deux opuscles. id.

144 Histoire véritable. id.

145 Correspondance (I). id.

146 id. (II). id.

147 Mélanges inédits. id.

148 Le livre de vie. E. Labroue.

149 Culture du blé. D. Rey.

150 L'entretien et les réparations. de Savigny.

ques temps, organisant l'avenir. Puis le vieillard songea qu'il lui restait quelque chose à faire, et accompagné de Marguerite, s'en fut frapper à la porte de la chambre à coucher.

— Mademoiselle Letellier, Monsieur Vernier, dit-il, j'ai l'honneur de vous présenter Mademoiselle Marguerite Cartier, ma fille adoptive. Nous allons partir et vous laisser gardiens de la maison pour le temps qu'il vous conviendra. Cette enfant est palotte; elle a besoin de changer d'air. Mais, auparavant, Mademoiselle Letellier, je voudrais vous dire quelques mots, d'une certaine importance, je crois.

— Asseyez-vous donc, monsieur Jérôme, et parlez, Veuillez vous asseoir aussi, Mademoiselle.

— Voilà, dit Jérôme en prenant un siège. Vous avez laissé à Asnières, mademoiselle, des papiers qui vous appartiennent et que j'ai ramassés.

— Des papiers ?

— Oui; des papiers... timbrés.

— Oh !

— Oui; je comprends que la pensée seule vous en fasse horreur. Mais mademoiselle, il est parfois nécessaire dans la vie de parler des choses, même qui vous font horreur. Ces papiers valent plusieurs millions, qui vous appartiennent en toute légitimité, si vous ne refusez pas la succession.

— Mais je la refuse, monsieur; je la refuse ! s'écria Dora, indignée. Me croyez-vous donc capable d'accepter

Cassagnes

Le mouvement aux morts. — Les travaux d'érection du monument commémoratif que notre commune a décidé d'élever à ses enfants morts pour la France, sont poussés activement et seront bientôt terminés.

Ce monument, quoique modeste et sans prétention, est en tous points du meilleur goût; l'emplacement a été tout à fait bien choisi; et le cadre se prête merveilleusement à faire ressortir l'œuvre elle-même.

Il nous est agréable de constater que la commune de Cassagnes sera des premières, dans le canton, à élever à ses grands morts le monument de la Reconnaissance.

Luzech

L'Union Sportive Luzéchoise a décidé d'organiser à la date du 17 décembre une journée sportive de gala. Elle invite ses membres honoraires, dont la générosité vient une fois de plus à s'affirmer cette année, la population locale et celle des environs, à la superbe fête sportive dont voici le programme :

Après-midi du Dimanche 17 décembre : En lever de rideau, à 13 h. 30 : match entre l'Union Sportive Fumeloise et Libossienne équipe (3) et l'Union Sportive Luzéchoise équipe (2).

Notre société qui ne comprend pas moins de cinquante membres actifs, a pu être cette année équipée et former un deuxième quintet et ne désespère pas d'en organiser un troisième avant la clôture de la saison en cours. Pour la première fois depuis la création de l'U. S. L. notre équipe 2, actuellement au point, jouera un match avec une société étrangère. Nos jeunes auront à cœur de se montrer dignes de leurs aînés, demi-finalistes du championnat du P. A. et nous prions instamment le public de s'intéresser aux efforts de nos « bleus » dont la suprême récompense sera d'entendre cours de la partie les applaudissements que tous se proposent de mériter par leur belle ardeur, et leurs excellentes qualités sportives.

Sans entracte, à 15 heures précises, match entre l'Union Sportive Gourdonnaise (1) et l'Union Sportive Luzéchoise (1).

Les Gourdonnais battus chez eux par 5 points à 0 présenteront ce jour-là leur toute première équipe afin de tacher, amicalement, d'effacer leur défaite.

De son côté, une partie de championnat du 24 décembre contre Moutiers, Luzech réunira sur son terrain ses quinze meilleurs joueurs et organisera son équipe suivant une nouvelle formule qui semble devoir donner entière satisfaction.

Enfin, le public de solidarité nous assure le concours de la Société Musicale « Les Enfants de Luzech » qui jouera sur le terrain même de football un répertoire de choix. L'Union Sportive est heureuse d'assurer la Société Musicale de sa profonde gratitude.

Les deux sociétés, déjà si unies, fraterniseront plus étroitement ce jour-là à la grande satisfaction de tous leurs membres et du public qui les apprécie particulièrement de cette façon. Enfin, l'Union Sportive offrira des tickets d'entrée au prix de 1 fr. qui donneront droit d'accéder au terrain et de participer à une tombola gratuite dont le lot est une bicyclette homme ou dame au choix. Le numéro gagnant sera publiquement tiré au sort à 16 h. 30 place du Canal. La bicyclette sera immédiatement livrée. Nul doute qu'il y aura affluence le 17 décembre sur le terrain de la Douve, étant donné la beauté du programme. Nul doute que le public se retire entièrement satisfait et qu'ainsi, l'Union Sportive soit pleinement récompensée de ses efforts.

Nous apprenons le prochain mariage de notre sympathique trésorier M. Ros Claude avec Mlle Madeleine Montmaillé, de Luzech.

Nos compliments et nos meilleurs vœux. Bien entendu, renoncer au célibat n'implique nullement de renoncer au portefeuille des Finances et notre cher camarade demeurera le milieu qui lui a toujours été si agréable.

Depuis la fondation de notre Société, nous apprenons aussi le prochain mariage de notre brillant arrière Bousquet Sylvain avec Mlle Alice Bonnet. Nos vœux les meilleurs aux futurs époux.

Caillac

Football. — Dimanche dernier l'U.S.C. a eu l'honneur de matcher sur son terrain avec l'A. S. P. O. de Cahors. C'est par un match de 1 but à 1 que la partie s'est terminée.

Nous avons admiré le jeu des cadurciens qui, quoique jouant à 10, avaient souvent l'impression. Les arrières surtout faisaient l'admiration des spectateurs.

Notre vaillante équipe s'est bien comportée. Les avant-derrière exécuter plus de passes. Bien, pour les demis. Que les arrières n'avancent pas trop.

La partie était arbitrée par M. Alban Bosc avec la compétence que l'on sait.

Dimanche prochain l'A. S. P. O. reçoit Caillac.

La journée s'est terminée par un échange de toasts. On a bu à la bonne confraternité et à la sincère camaraderie des deux équipes. C'était une belle jeunesse qui fraternisait !

Floressas

Hyméne. — Samedi prochain sera célébré à Saint-Matré le mariage de notre ami, M. Auguste Vidal, propriétaire à Rébecs, commune de Floressas, avec l'aimable et gracieuse Mlle Ida Demeaux, de Saint-Matré.

A cette occasion, nous prions les heureux parents d'agréer tous nos compliments et les jeunes fiancés nos meilleurs vœux de bonheur.

St-Cirq-Lapopie

Conseil municipal. — Dans sa dernière séance, et outre la solution de diverses autres questions à l'ordre du jour, le Conseil municipal de Saint-Cirq-Lapopie a établi la liste des répartiteurs pour 1923.

Il a désigné les délégués pour la révision des listes électorales et le jugement des réclamations et réparti les fonds destinés à la réparation des chemins ruraux.

Superbe tableau de chasse. — Du 3 au 10 décembre sous l'habile direction de M. Lagarde, lieutenant de louveterie à Saint-Cirq-Lapopie, le Rallye Négraval a abattu six sangliers, dont trois solitaires du poids total de 360 kilos et une laie.

Les battues ont eu lieu dans le bois de Savanac, Sauliac, Bouziès-Bas et les défilés de Malpas.

MM. le capitaine Méchin, de Cahors; André Tulet, Liauzou et Sembel ont tué la plupart de ces sangliers.

Nos sincères félicitations à ces adroits tireurs et à tout le Rallye pour ce superbe tableau de chasse.

Prudhomat

La Rage. — Un tout jeune chien que possédait la famille D... s'élança subitement sans provocation sur sa maîtresse et la mordit cruellement. On réussit à l'abattre au moment où il s'enfuyait dans la campagne.

L'animal d'après les constatations du vétérinaire, présentait les symptômes de la rage.

Gourdon

Dans les directes. — Notre sympathique contrôleur des directes M. Pauthé, ancien élève du Lycée Gambetta, à Cahors vient d'être nommé, en la même qualité à Boulogne (Haute-Garonne) avec résidence à Toulouse.

C'est là un bel avancement dont nous le félicitons tout en regrettant son départ de notre ville où il s'était déjà acquis de nombreuses sympathies.

Il est remplacé, à Gourdon par M. Lacoste, de Cahors auquel nous souhaitons la bienvenue.

La Sainte-Cécile. — Notre société musicale a décidé de fêter dignement, cette année, la Sainte-Cécile.

En voici le programme :

Samedi, 16 décembre, à 21 h., grand bal, à grand orchestre dans la salle de la mairie;

Dimanche, 17 décembre, à 15 h., grand concert populaire sur les Allées de la République.

Enfin, le soir, à 19 h., banquet amical de tous les sociétaires et des membres honoraires, sous la présidence de M. Davidou, maire, au restaurant Hébrard.

Voire des voix. — La prochaine foire des rois tombant cette année le dimanche 7 janvier se tiendra la veille 6 janvier et continuera le lendemain 7 janvier.

Retour de deux corps de soldats. — Dimanche prochain arriveront à 10 h. 45, en gare de Gourdon, les congédiés de deux compatriotes morts pour la France : Lafon Emile et Bonassie, de Chaunac.

Audience correctionnelle du 12 décembre. — L'héritier Jean, de Saint-Michel-de-Bannières, 16 fr. d'amende pour blessures involontaires;

(Le chien de Lhéritier avait mordu Grandou du mémeilou).

Lailo, épouse Chastagnol, 48 ans, de Souillac, 16 fr. d'amende avec sursis pour coups et blessures sur la dame Delmon, 75 ans.

Naudon, électricien à Sarlat, 16 fr. d'amende avec sursis pour blessures involontaires.

(L'auto de Naudon avait effrayé un cheval qui renversa voiture et voyageurs et l'un des deux Cabrié eut un bras cassé).

Etat-civil du mois de novembre. — Naissances : Ernest Laborie, à Maillo; Yves-Philippe Plumey, rue Marsis; Lucien-Jean Lagarrigue, place de l'Hôpital; Marie-Louise Borne, à Jean IV; Simone Fabre place Labastide.

Mariages : Paul Layton, maçon, 47 ans, à Dégagnac et Jeanne Castagnol, sans profession, 32 ans, à Loupiac, commune de Gourdon; Marcel Villiers, cultivateur, 24 ans, à Concorès et Jeanne-Elise Baldy, cultivatrice, 22 ans, à Saint-Romain; Albert Lacombe, cultivateur, 28 ans, à Prunillac et Lucie Faure, sans profession, 25 ans, à Prunillac.

Décès : Edouard-Denis Lafon, comptable, 25 ans, Hôpital; Janvier Delpon, sans profession, 75 ans, Hôpital; Pierre Combelte, cultivateur, 72 ans, à Labarraque; Ernest Laborie, 1 jour, à Maillo; Léonard Salvat, sans profession, 80 ans, rue Pomache; Marguerite Floirac, sans profession, 83 ans, veuve Malgouyrou, rue Bararon; Pierre Lauré, cultivateur, 61 ans, boulevard Galot de Genouillac.

Salviac

Le coût de la vie augmente. — Depuis quelques jours le vent est à la hausse semble-t-il. Le prix du pain vient d'être porté à 1 fr. 05 le kilg.; le prix du lait de 0 fr. 65 le litre est passé à 0 fr. 80; les porcs augmentent sans cesse; le coût des oeufs est également très élevé.

Cette augmentation du coût de la vie

n'est pas sans remplir d'inquiétude en cette période hivernale les pauvres et les vieillards.

Accident. — Mlle Annette Deval, la fille du sympathique facteur de notre ville, s'est luxée le poignet gauche en jouant ces jours derniers avec ses petites camarades. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

St-Germain

Comice agricole. — A l'issue d'une conférence faite par M. Lafont, le distingué directeur des services agricoles, la fondation d'un Comice agricole a été décidée.

Sont élus, à l'unanimité :

Présidents d'honneur : MM. le préfet du Lot, le docteur Goulou, conseiller général; vice-président d'honneur : M. Bouyé, notaire, maire de Saint-Germain.

Président effectif : M. Besse, agriculteur à Peyrilles, conseiller d'arrondissement.

Vice-présidents : MM. Baldy, maire, de Frayssinet; Larrive, maire de Concorès; Espagnol, maire de Saint-Chamand; secrétaires : M. Verdier, instituteur; M. Lacroix, agriculteur à Uzech; trésoriers : MM. Pierre Coulon et Bourdier à Saint-Germain.

Membres du conseil d'administration : MM. de Fontenille, maire de Soucirac; Renaud, maire d'Ussel; Danony, maire de Montamat; Claret, maire de Peyrilles; Meulet, agriculteur, adjoint au maire de Lamothé-Cassel; Claret ex-maire à Concorès; Lasfargues, ex-maire à Saint-Chamand; Paul Cocula, agriculteur à Saint-Germain; Aymard, ex-maire à Frayssinet; Pradaud, ex-maire à Montamat; Francoual, à Uzech; Manié, conseiller municipal à Frayssinet; Bertrand, à Concorès.

Souillac

Accident. — Mme Marie Vincent, de Ciencrac (Lot) est tombée malencontreusement à Souillac et s'est fracturée la jambe gauche. Après les soins nécessaires, qui lui ont été donnés par le docteur Lascoux, elle a pu être transportée à son domicile.

Vayrac

Nécrologie. — C'est avec regret que nous apprenons le décès de M. Jacques Gay, conseiller municipal de Vayrac.

M. Gay est mort samedi soir au milieu de sa famille, à l'âge de 64 ans.

Nous adressons à sa veuve et à ses enfants nos sincères condoléances.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 35.

La santé de Lénine

De Londres : Le correspondant du Times à Riga annonce que la santé de Lénine laisse à nouveau à désirer. On dit qu'il perd la mémoire et qu'il divague.

Grande-Bretagne et Grèce

De Londres : Le Daily Express signale qu'un télégramme secret de M. Venizelos a été reçu par le Comité Révolutionnaire d'Athènes, ces temps derniers.

M. Venizelos y déclare que la Grande-Bretagne n'étant plus d'aucune utilité pour la cause grecque, il fallait que la Grèce se tournât définitivement vers la France.

Des grèves en Russie

De Moscou : De nombreuses grèves ont éclaté à Petrograd, Kharkov et dans les régions de l'Oural et du Don, à la suite du non-paiement de leurs salaires aux ouvriers.

ON DEMANDE

Un bon ouvrier et un apprenti

Garage du Nord - CAHORS

Conseils financiers Pour augmenter vos revenus

Ecrivez à S. SYMON, 82, rue Vaneau, PARIS (7^e).

Imp. COUÉSANT (personnel intéressé)

CONVOI FUNÈBRE

Madame et Monsieur ALAZARD Jean-Pierre, propriétaire aux Tuileries, et tous les autres parents prient leurs amis et connaissances de vouloir bien assister au convoi funèbre de

Edmond ALAZARD

Soldat au 148^e Régiment d'Infanterie

Mort pour la Patrie

Réunion à la gare de Cahors le 16 décembre 1922, à 8 h. 1/2 précises.

AVIS DE DÉCÈS

Madame Veuve Antoine DOUNIER, Madame Veuve Jules DOUNIER, Monsieur et Madame MARTY, retraités, Les familles DOUNIER, ALIBERT, OLIVE ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Antoine DOUNIER

Retraité

Employé chez M. Maury, Receveur municipal

décédé le 13 décembre 1922 à l'âge de 62 ans, muni des Sacraments de l'Eglise.

Et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le vendredi 15 courant, à 9 heures 1/4, en l'église Cathédrale.